

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240311-2024-DM-028A-AU
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024

Publié Notifié le 14.03.2024

Pour le Maire
Par délégation de signature,

Le Rédacteur

Abdelaziz HAMIDA

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n°2024-DM-028A Du 11 mars 2024

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

CULTURE - Contrat de cession des droits d'exploitation avec SASU BLUEBIRD BOOKING pour le spectacle « Black Boy » à l'Espace Culturel Sarah Bernhardt.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la compagnie SASU BLUEBIRD BOOKING du droit d'exploitation du spectacle « Black Boy » et est seule à même de réaliser la prestation artistique souhaitée par le pouvoir adjudicateur,

Considérant que la Ville a décidé d'organiser le spectacle « Black Boy » pour 1 représentation tout public, le jeudi 21 mars 2024 à 20h, à l'espace Sarah Bernhardt,

Considérant le projet de contrat de cession,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER le contrat proposé par SASU BLUEBIRD BOOKING - 6, rue Chanoines - 13200 ARLES, pour 1 représentation du spectacle « Black Boy »

- Le jeudi 21 mars 2024 à 20h,
- À l'Espace Sarah Bernhardt,
- Pour un montant de cession de 3692.50 euros TTC,
- Les frais annexes de 485.93 euros TTC.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire
Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2024-DM-028A

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-14T09-35-37.00 (MI251605110)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20240311-2024-DM-028A-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CULTURE - Contrat de cession des droits d'exploitation avec SASU BLUEBIRD BOOKING pour le spectacle " Black Boy " à l'Espace Culturel Sarah Bernhardt.
Date de décision : 11/03/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DECISION 28.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Contrat de cession spectacle Black Boy - decision 28.PDF](#)

Type PJ : 99_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/03/24 à 09:35

Par [IMZIL Fadwa](#)

Transmis

Date 14/03/24 à 09:35

Par [IMZIL Fadwa](#)

Accusé de réception

Date 14/03/24 à 09:41